

LES ROMS ET L'ACCÈS À L'EMPLOI

Lettre-bilan n°1

JANVIER 2009

Dans le cadre de la campagne « Les Roms de Tours et l'accès à l'emploi », nous proposons aux élus et aux responsables d'organisations professionnelles qui ont bien voulu répondre à notre appel, de les tenir régulièrement informés de l'avancement de nos démarches. Cette lettre est le premier bilan que nous faisons, après un mois de campagne et de rencontres.

Des rencontres positives

Le premier constat que l'on peut faire est que notre campagne a reçu un écho favorable. Auprès des médias d'abord, ces derniers ayant répondu à notre invitation lors de la conférence de presse organisée pour lancer la campagne. Auprès des élus ensuite, puisque plusieurs d'entre eux nous ont contactés rapidement afin de nous rencontrer. Les organisations professionnelles ont également manifesté de l'intérêt, tant en ce qui concerne les organisations régionales (CESR), les fédérations professionnelles (Fédération du Bâtiment) que les structures d'insertion (ASSAD, Solidarité jocondienne).

Ces rencontres ont été l'occasion de rappeler les objectifs de notre démarche :

- rapprocher les employeurs potentiels et les demandeurs d'emploi soumis à la procédure d'autorisation de travail ;
- trouver des solutions de « sortie par le haut », notamment par l'insertion professionnelle, pour les personnes hébergées par les pouvoirs publics sur le terrain de la Gloriette puis dans les foyers ADOMA de l'agglomération ;
- expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement social fondées sur l'insertion professionnelle et l'intégration sociale grâce à la mobilisation du tissu associatif et des comités de soutien.

Surtout, les personnes rencontrées ont volontiers accepté de nous aider dans notre démarche, en mobilisant leurs propres réseaux. Dans les prochains jours, nous devons ainsi prendre contact avec plusieurs structures signalées par nos interlocuteurs :

- les chambres consulaires (Chambre des Métiers et Chambre de l'Agriculture) ;
- les organismes d'insertion (Régie Plus, Tri 37, ENVIE, ADMR, CREPI, GEIQ du BTP, COVED) et la Mission locale ;
- les services de Tours Plus (service du Nettoyement)
- et des sociétés (Saines, Sodexho).

Toujours pour prospecter le marché local de l'emploi, nous disposons désormais de la liste des entrepreneurs dans le bâtiment de l'agglomération. Enfin, des élus ont écrit au Préfet, ainsi qu'au président de la Chambre des Métiers et à celui de la Chambre de l'Agriculture. Nous les en remercions vivement.

Actions à venir, nouvelles pistes de réflexion

Il s'agit maintenant de contacter les employeurs. Pour les sensibiliser au sujet des démarches administratives, nous avons rédigé une note sur les conditions d'emploi des étrangers. Certes, des difficultés existent, notamment sur le plan administratif, mais chaque problème trouve sa solution.

1. Comment garantir à l'employeur qu'il ne s'engage pas dans une démarche risquée pour son entreprise ?

Pour commencer, les contrats de courte durée (moins de trois mois) s'avèrent une formule intéressante. Ils permettent à l'employeur et à l'employé de faire connaissance sans s'engager sur le long terme. En outre, les démarches administratives sont plus simples et plus rapides, car la préfecture et la DDTEFP peuvent, en moins de dix jours, délivrer les autorisations de travail temporaires qui correspondent à ce genre de contrat. Enfin, si l'employeur et l'employé sont satisfaits, ils peuvent, pendant ce laps de temps, engager les démarches pour un emploi de longue durée.

2. Comment favoriser l'accès à des emplois ou à des stages dans des entreprises d'insertion, alors que ces derniers sont en principe réservés aux personnes bénéficiant des minima sociaux ?

De fait, les demandeurs d'emploi sans titre de séjour ne remplissent pas les conditions requises. Mais des dérogations peuvent sans doute être obtenues.

3. Comment développer l'emploi saisonnier ?

Chaque année, les viticulteurs, les maraîchers et les arboriculteurs manquent de main d'œuvre au moment des récoltes. Des contrats saisonniers assortis d'autorisations temporaires pourraient être délivrés.

En guise de conclusion : nous continuons l'enquête sur le marché de l'emploi et nous poursuivons les démarches auprès des autorités qui ont en charge la délivrance des autorisations de travail.